

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° /MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Fonction publique
et du Renouveau du Service public

TD

Objet : régularisation.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

- Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
Vu le décret n°2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles premier et 2 de la loi n° 2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;
Vu le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier. - Est validée comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par monsieur Mohamadou SABALY, instituteur adjoint de 2^{ème} classe 1^{er} échelon, matricule de solde 673.219H, conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienneté à valider		Ancienneté totale	Ancienneté validée aux 2/3
Période de volontariat	Période contractuelle		
Du 19.10.2009 au 30.09.2011	Du 01.10.2011 au 01.10.2011	1a11m12j	1a3m18j

Article 2.- La situation administrative de Monsieur Mohamadou SABALY, instituteur adjoint, matricule de solde 673.219H, bénéficiaire d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit, conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015

Nomination et Titularisation			Nouvelle situation		
Grade - Echelon	Date d'effet	Ancienneté acquise	Grade - Echelon	Date d'effet	Ancienneté acquise
IA 2 ^{ème} Cl 1 ^{er} Ech	01/10/2011	1a3m18j	2CL 1ECH 2CL 2ECH 2CL 3ECH	01/10/2011 13/06/2012 13/06/2014	1a3m18j Anc. Epuisée

Article 3.- Monsieur Mohamadou SABALY, matricule de solde 673.219H, instituteur adjoint 2^{ème} classe 3^{ème} échelon, hiérarchie C2, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2014, est nommé et reclassé, ainsi qu'il suit dans le corps des instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 modifié:

Date de nomination et titularisation	Ancienneté Totale	Ancienneté-conservée	NOUVELLE - SITUATION		
			Grade-Echelon	Effet	Anc. Cons. 40%
01/10/2011	3a9j	1a2m16j	I.2°CL 1°ECH	10/10/2014	1a2m16j Anc.épuisée
			I.2°CL 2°ECH	24/07/2015	
			I.2°CL 3°ECH	24/07/2017	
			I.2°CL 4°ECH	24/07/2019	

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Mariama SARR

Ampliation : 1 PR/SGG – 6 MFB – 2 CF – 16 FC – 8 DGFP/DENS – 1 ANles – 1 JO – 2 MEN 2 SPRV/